

# TABLEAU DES RECLAMATIONS ET APPELS 2014

	RECLAMATIONS	APPELS
	<b>QUALITE</b>	
	Pilote au sens de l'art 1. du RSN ou son mandataire qualifié (pouvoir)	
	<b>DELAIS</b>	
	Réclamations sur les <u>engagements</u> : <b>30 mn</b> suivant fermeture du contrôle administratif Réclamations <u>techniques</u> : <b>30 mn</b> - suivant fin enregistrement du matériel - suivant arrivée de la finale : Réclamations sur les <u>classements</u> : - essais chrono, manche qualificative ou pré-finale : <b>10 mn</b> suivant l'affichage - finale : <b>30 mn</b> suivant l'affichage	<b>Déclaration d'intention d'appel : 1 heure</b> après affichage de la décision  Intention d'appel confirmée par lettre recommandée <b> dans les 96 heures à compter de la notification de l'intention d'appel aux commissaires sportifs.</b>
	<b>FORMES</b>	
	<b>PAR ECRIT</b>	<b>PAR ECRIT</b>
	<b>CAUTION IMMEDIATE</b>	
	<b>690 €</b> Chèque français inclus ou en espèces à l'ordre de l'ASK organisatrice	Appel national : <b>3300 €</b> à l'ordre de la FFSA Appel international
	<b>MOTIFS</b>	
	Contre : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Décision notifiée par le Directeur de Course (hormis les sanctions signifiées en course).</li> <li>▪ Un autre concurrent et/ou pilote majeur également inscrit à l'épreuve, pour infraction aux règlements administratifs ou techniques, internationaux, nationaux ou particuliers, tout comportement antisportif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toute décision du Collège des Commissaires Sportifs</li> </ul>
	<b>EFFET SUSPENSIF</b>	
	Automatique pour les résultats d'une épreuve.	Cf Article 44 - Appel - du RSN
	<b>DESTINATAIRE</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Directeur de Course</b>, à défaut son adjoint</li> <li>▪ A défaut, Collège des Commissaires sportifs.</li> </ul> <u>Aucune réclamation ne sera admise si elle est accompagnée, précédée ou suivie d'insultes, invectives, menaces, coups, scandale et autres voies de faits.(Art 1 RSN)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel national : Commissaires Sportifs</li> <li>- Appel international : FFSA</li> </ul>
<b>LES DEVOIRS DES CONCURRENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre vigilant aux affichages</li> <li>▪ Respecter les délais</li> <li>▪ Prévoir la somme nécessaire pour la caution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collège des Commissaires Sportifs.</li> </ul>
<b>LES DEVOIRS DES OFFICIELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Convoquer le(s) intéressé(s) et le(s) concurrent(s).</li> <li>▪ Audition du ou des intéressé(s) en présence de leur(s) concurrent(s).</li> <li>▪ Statuer le plus rapidement possible.</li> <li>▪ Signifier la sanction par écrit au pilote et à son concurrent.</li> <li>▪ Afficher la décision.</li> </ul>	
	<b>OBLIGATIONS DES AUTRES OFFICIELS</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attendre la fin des délais après affichage des résultats et/ou des décisions du Collège.</li> <li>▪ Recevoir toute réclamation présentée dans les délais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recevoir toute notification d'appel présentée dans les délais.</li> </ul>